



## ARCH Disability Law Centre

---

# Boîte à outils de plaidoyer: Votre droit de ne pas être exclu de l'école en Ontario

janvier 2019

---

*\*CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Les informations fournies dans ces documents ne constituent pas des conseils juridiques. Consultez un avocat ou un avocat si vous avez besoin de conseils juridiques sur un sujet spécifique. Cette information est à jour en date de janvier 2019.*

Veillez noter que les informations contenues dans cette boîte à outils ne s'appliquent pas à toutes les situations. Les besoins en mesures d'adaptation d'une personne peuvent varier dans le temps et à différents moments de la journée. Demandez toujours à la personne handicapée comment vous y prendre pour mieux l'aider.

© ARCH Disability Law Centre, 2019

---

## Table des matières

Partie 1: Introduction.....	4
Partie 2: Connaître vos droits.....	5
Partie 3: Foire aux questions.....	10
Partie 4: Modèles de lettres.....	15

---

## Partie 1: Introduction

En tant qu'étudiant dans les écoles primaires et secondaires de l'Ontario, vous avez droit à une éducation significative et appropriée. Cependant, de nombreux obstacles empêchent encore de nombreux étudiants ayant un handicap de recevoir une éducation appropriée. L'un des principaux obstacles est le fait que les étudiants atteints d'un handicap sont souvent avertis de ne pas aller à l'école. Cela se produit souvent même si un élève n'est pas officiellement suspendu ou expulsé. Cela s'appelle une «exclusion».

**Définition de l'exclusion:** Une exclusion est une sorte d'éloignement d'un élève de l'école ou de la classe qui n'est pas volontaire ni une suspension ou une expulsion.

Les exclusions peuvent se produire de différentes manières:

- En utilisant une disposition spéciale de la *Loi sur l'éducation* (al. 265 (1) m)). Cette disposition stipule qu'un directeur d'école a le «devoir» d'exclure les étudiants qui, à leur avis, auraient un effet néfaste sur les autres étudiants;
- En raccourcissant la durée de la journée scolaire de l'élève (art. 3 (3) du Règlement 298). ARCH appelle souvent ce type d'exclusion une «exclusion partielle»;
- En demandant simplement à un élève de rester à la maison ou à un parent d'accepter un «retrait volontaire» de l'élève de l'école.

Il convient de souligner qu'une suspension est très différente d'une exclusion. Les étudiants qui ont été suspendus disposent de plusieurs droits supplémentaires qui n'existent pas pour les étudiants exclus. Par exemple, la loi sur l'éducation stipule qu'une suspension ne peut être supérieure à 20 jours.

---

Que pouvez-vous faire si vous êtes dans l'une de ces situations? Cette boîte à outils contient des informations juridiques pour aider les étudiants à défendre leur droit d'aller à l'école.

## Partie 2: Connaître vos droits

Être exclu de la classe peut avoir un impact important sur votre apprentissage. Dans cet esprit, il est important de rappeler que vous avez le droit, en vertu de la Loi sur l'éducation et du Code des droits de la personne (le «Code»), de fréquenter l'école sans discrimination. Être exclu de votre école peut violer ce droit.

Cette boîte à outils traitera de chaque type d'exclusion et de la manière dont elles peuvent porter atteinte à votre droit à l'éducation. Cette boîte à outils de plaidoyer tentera à la fois de vous informer de vos droits et de vous fournir des outils et des conseils utiles pour vous assurer que vous recevez une éducation sérieuse.

### Disposition d'exclusion dans la *Loi sur l'éducation*

La *Loi sur l'éducation* stipule que le directeur est tenu d'exclure un élève lorsque sa présence, selon son jugement, devient «préjudiciable» au «bien-être physique ou mental» des élèves de l'école. Cette disposition donne au principal le pouvoir d'exclure un élève ou toute autre personne pour plusieurs raisons. Cependant, il est important de rappeler que ce pouvoir est limité. Il est préférable d'utiliser un exemple pour illustrer ces limitations.

**Exemple:** John, un étudiant ayant un handicap, est sensible aux bruits excessifs. Lorsque la classe devient vraiment bruyante, John a du mal à se concentrer et devient anxieux. Il veut juste échapper au bruit. Cependant, son professeur l'oblige à rester dans la classe avec le bruit fort. Un jour, il essaie de quitter la classe à cause du bruit. Son professeur l'arrête et, paniqué, John se frappe le bras. Le professeur s'énerve beaucoup contre

---

John et l'envoie au bureau du directeur. Le directeur estime que John ne peut pas contrôler son comportement et l'exclut de l'école jusqu'à ce qu'ils sachent quoi faire à ce sujet.

Que peut faire John dans cette situation? Qu'est-ce qu'il a besoin de savoir?

La **première** chose que John doit savoir est qu'il a certains droits en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Le Code protège les personnes contre la discrimination en raison de leur handicap. Il stipule que les conseils scolaires doivent bien accueillir les élèves ayant un handicap. L'adaptation signifie que les écoles doivent travailler pour éliminer les obstacles et faire en sorte que les étudiants handicapés puissent accéder à leurs études.

Dans le cas de John, accommoder peut signifier réduire le volume de bruits inutiles dans sa classe. Cela lui permettrait de contrôler son comportement car il ne serait pas si inquiet et n'aurait pas besoin d'échapper au bruit. Le bruit est une barrière pour son éducation car il perturbe son temps en classe et conduit également à son exclusion. Dans le cadre de leur obligation d'accommoder John, l'école devrait prendre des mesures pour réduire le niveau de bruit dans la classe.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les mesures d'adaptation, cliquez ici: <https://www.advocacyforinclusion.com/copy-of-video-01-introduction>

La **deuxième** chose que John doit savoir, c'est qu'il ne devrait pas être puni ni exclu pour un comportement qui s'est produit parce qu'il n'a pas été accommodé. Dans de nombreux cas, les directeurs vont punir les étudiants handicapés pour un comportement lié à leur handicap. Cela inclut la situation décrite ci-dessus - lorsque John a agi à cause du bruit dans la salle de classe. Si un directeur d'école ou une école n'a pas pris les mesures qui s'imposent pour tenir compte du comportement d'un élève, même s'il est clairement nécessaire de le faire, il n'a pas rempli ses obligations légales et ne doit ni punir ni exclure l'élève.

---

Un directeur doit toujours s'assurer que l'élève a été correctement accommodé avant de le punir ou de l'exclure, à moins que cela ne cause un préjudice injustifié ou une contrainte excessive. Une contrainte excessive se produit lorsque la mesure d'adaptation d'un élève coûte très cher ou représente un risque pour la sécurité de quelqu'un.

La **troisième** chose importante à retenir est que si un élève comme John a été exclu, pour des raisons liées au handicap, le *Code* stipule que l'école a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener l'élève à l'école aussi rapidement que possible. Dans le cas de John, cela signifierait réduire le volume de bruit dans la classe et le ramener rapidement à l'école. Pour les autres étudiants, ils peuvent avoir besoin de différentes choses pour retourner à l'école. Celles-ci peuvent comprendre des évaluations, la mise en place de stratégies de gestion du comportement lié à l'invalidité ou l'aide supplémentaire fournie aux étudiants ayant un handicap pour les aider à gérer à l'école. Dans tous ces cas, il est important que le conseil scolaire paie à la fois ces aides et mette rapidement ces choses en place.

**Quatrièmement**, il est très important que des étudiants comme John sachent qu'ils peuvent en appeler de la décision du directeur pour les exclure. Les étudiants ont le droit de faire appel de ces décisions auprès du conseil d'administration de leur commission scolaire. Les administrateurs peuvent annuler la décision s'ils pensent qu'elle n'est pas correcte. Une des raisons pour lesquelles un conseil d'administration dira qu'une décision d'exclure est mauvaise est si cela est fait pour punir l'élève pour quelque chose. Le ministère de l'Éducation a déclaré qu'exclure un élève ne devrait pas être une forme de discipline. Le mémorandum de politique de programme n ° 145 stipule que:

«L'exclusion ne doit pas être utilisée comme une forme de discipline. Si un directeur décide qu'il est nécessaire d'exclure un élève de l'école, il doit en informer les parents de l'élève dès que possible dans les circonstances et les informer de leur droit de faire appel en vertu de la clause 265 (1) (m). »

---

Vous devez suivre certaines étapes pour pouvoir faire appel. Si vous souhaitez faire appel d'une telle décision, vous devez contacter ARCH ou un autre avocat pour savoir comment faire appel. En attendant, voici quelques conseils auxquels vous voudrez peut-être réfléchir.

**Conseil:** Dans certains cas, vous (ou vos parents) pourriez recevoir une lettre officielle vous informant que vous avez été exclu et vous expliquant les raisons de cette exclusion. Si vous n'avez pas reçu de lettre, il est important de demander à l'école de vous en fournir une.

**Conseil:** Dans de nombreuses écoles, vous devez prendre des mesures spécifiques pour faire appel d'une exclusion. Vous devriez demander à l'école sa politique en matière d'appel d'une exclusion. Une politique est un document qui décrit toutes les étapes à suivre pour lancer un appel.

**Conseil:** si vous avez été exclu, n'attendez pas de parler à un avocat. Appelez ARCH ou un autre avocat dès que vous le pouvez pour obtenir des conseils.

## Exclusions partielles

Parfois, les étudiants ayant un handicap ne sont pas exclus toute la journée. Si vous allez à l'école seulement une partie de la journée, cela pourrait vous concerner.

Certaines dispositions de la *Loi sur l'éducation* autorisent un conseil scolaire à raccourcir la journée scolaire d'un élève handicapé à moins de 5 heures d'enseignement. Dans certains cas, cela pourrait profiter à un élève ayant un handicap. Par exemple, s'ils se fatiguent très facilement et qu'ils ne peuvent passer toute une journée scolaire, il serait peut-être acceptable de raccourcir leur journée scolaire.



---

Cependant, un conseil scolaire ne peut raccourcir la journée scolaire d'un élève pour son propre confort. Par exemple, un conseil scolaire ne peut pas raccourcir la journée d'un élève parce qu'il prétend ne pas avoir suffisamment de personnel. Le conseil scolaire a la responsabilité de fournir suffisamment de personnel et elle doit assumer cette responsabilité. Raccourcir la journée d'un élève pour cette raison enfreindrait probablement ses droits en vertu du Code.

**Conseil:** si votre école suggère une journée d'école écourtée et que vous n'êtes pas d'accord, demandez-leur de vous expliquer leurs motifs par écrit. Une fois que vous avez reçu cette lettre, vous devez leur envoyer vos objections par écrit. Avant de faire cela, vous voudrez peut-être parler à un avocat d'ARCH ou à un autre avocat.

## Exclusions informelles

Parfois, les écoles demanderont simplement à vos parents de vous garder à la maison. Celles-ci sont appelées «exclusions informelles» ou «retraits volontaires». Il est important de se rappeler que vous avez le droit légal d'être à l'école. Cela signifie qu'en dehors de ce qui a été discuté ci-dessus, les écoles n'ont aucun moyen légal de vous empêcher d'assister. Cela signifie également que c'est à vous et à votre parent de décider si vous souhaitez vous retirer volontairement ou non. Dans certains cas, vous penserez peut-être que vous pouvez vous retirer. Toutefois, si ce n'est pas le cas, il est important de dire à l'école que vous souhaitez être à l'école et de lui rappeler qu'elle est légalement obligée de vous fournir une éducation.

**Voici quelques conseils supplémentaires pouvant vous aider dans vos efforts de plaidoyer:**

- Gardez les lignes de communication ouvertes.

- 
- Prenez des notes de vos conversations avec les enseignants et les responsables de l'école. Indiquez la date et avec qui vous avez parlé ou qui a assisté à la réunion.
  - Conservez des copies des dossiers scolaires et des lettres envoyées de et vers l'école.
  - Partagez des informations sur vos besoins liés au handicap.
  - Vérifiez si le conseil scolaire a une politique sur les exclusions. Demandez une copie de la politique.
  - Si vous pensez avoir été victime de discrimination en raison de votre handicap, vous pouvez contacter le Centre pour personnes handicapées ARCH pour obtenir des conseils et informations juridiques gratuits et confidentiels.

## Partie 3: Foire aux questions

### L'école demande de façon régulière que je reste à la maison. Ceci est gênant pour moi et mes parents et mine mon éducation. Que puis-je faire?

Ce type d'exclusion informelle arrive souvent aux étudiants handicapés. Cela peut facilement constituer une violation de votre droit d'aller à l'école. Toute demande de rester à la maison pour un motif autre que votre bien-être n'est pas autorisée. Par exemple, un éducateur **ne peut pas exclure** un élève handicapé pour les motifs suivants:

- une pénurie de ressources ou de personnel à l'école;
- les mesures d'adaptation appropriées n'ont pas été fournies au point de causer un préjudice injustifié;

- 
- Une excursion ou un événement spécial est organisé et les parents ne sont pas disposés à fournir une supervision ou un soutien supplémentaire.
  - Un élève handicapé a été de mauvaise humeur / a une journée difficile / est bruyant.

Si vous êtes fréquemment exclu avec des explications comme celles décrites ci-dessus, vous pouvez écrire au conseil scolaire pour lui dire que ce n'est pas juste. Par exemple, voir la **Lettre 1** ci-dessous pour un exemple de lettre qu'un parent pourrait choisir d'envoyer au conseil scolaire au nom de l'enfant dans des circonstances similaires.

## **J'ai été exclu mais je n'ai reçu aucune communication expliquant pourquoi. Que devrais-je faire?**

Vous devez immédiatement contacter l'école et demander une lettre officielle exposant les motifs de l'exclusion. Si cela ne survient pas très vite après votre demande, vous devez en faire la demande par écrit le plus tôt possible. Voir la **lettre 2** ci-dessous pour un exemple de lettre qu'un parent peut choisir d'envoyer au conseil scolaire au nom de l'enfant dans des circonstances similaires.

## **Que se passe-t-il si je pense qu'un directeur d'école abuse de la disposition d'exclusion?**

Bien que la disposition d'exclusion donne à un directeur d'école un large pouvoir pour décider de l'exclusion d'un élève ayant un handicap, les principes utilisent parfois cette section de manière incorrecte. Dans ces cas, les étudiants ont plusieurs options:

- 
- a. Ils peuvent souhaiter faire appel de la décision auprès du conseil d'administration de leur conseil scolaire local; ou
  - b. Ils voudront peut-être porter plainte devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario s'ils estiment que leurs droits ont été violés. Vous aurez peut-être besoin de l'aide d'un parent ou d'un tuteur, ou d'un autre adulte responsable.

Dans les deux cas, vous devriez demander un avis juridique avant de prendre des mesures.

## **Y a-t-il une limite de temps sur la durée pendant laquelle un élève peut être exclu en vertu de l'art. 265 (1) (m)?**

Malheureusement, la *Loi sur l'éducation* ne fixe pas de délai d'exclusion. Cependant, les conseils scolaires doivent toujours veiller à ce que les dispositions nécessaires pour favoriser un retour aux études soient rapidement mises en place. Cela signifie que si le conseil scolaire retardait inutilement votre retour en classe, cela violerait probablement vos droits en vertu du Code.

Si vous avez été exclu de l'école pendant une longue période en vertu de l'art. 265 (1) m), vous devriez demander un avis juridique.

## **Mon école dit que je ne devrais entrer que pendant une partie de la journée. Je ne suis pas d'accord avec cette décision. Comment puis-je contester cela?**

On peut écourter votre journée d'école que si c'est purement pour votre bien-être. Dans certains cas, il peut être utile de ne fréquenter l'école qu'une partie de la journée. Cependant, il peut également y avoir d'autres moments

---

où cette décision est prise pour la commodité de l'école. Ceci n'est pas autorisé

Si cela se produit, il est préférable de demander un avis juridique. Ce serait également une bonne idée d'envoyer une lettre demandant aux écoles pourquoi l'école propose une journée écourtée. Vous devriez leur demander de vous donner les motifs par écrit. Lorsque vous avez reçu les motifs, vous devriez envoyer une autre lettre à l'école en lui expliquant pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec ces raisons et demander un rendez-vous avec elle pour discuter de la situation.

Voir la **lettre 3** ci-dessous pour un exemple de lettre qu'un parent peut choisir d'envoyer à un conseil scolaire au nom de l'enfant dans des circonstances similaires.

Pour vous préparer à cette réunion, vous devez également consulter votre médecin ou tout autre professionnel pouvant écrire une lettre à l'école indiquant qu'il est dans votre intérêt de rester à l'école pendant une journée complète.

## Vous cherchez un conseil juridique?

Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, vous pouvez contacter ARCH ou une autre clinique juridique:

### **Centre de droit ARCH pour personnes handicapées**

Tél.: 416-482-8255

ATS: 416-482-1254

Sans frais: 866-482-2724

ATS sans frais: 866-482-2728

Courriel: [archintake@lao.on.ca](mailto:archintake@lao.on.ca)

Site Internet: <http://www.archdisabilitylaw.ca/>

**Justice pour les enfants et les jeunes**

---

Tél.: 416-920-1633  
Sans frais: 1-866-999-JFCY (5329)  
Site Internet: [www.jfcy.org](http://www.jfcy.org)

**Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne**

Tél.: (416) 597-4900  
Sans frais: 1-866-625-5179  
ATS: (416) 597-4903  
ATS sans frais: 1-866 612-8627  
Site Internet: [www.hrlsc.on.ca](http://www.hrlsc.on.ca)

**Child Advocacy Project - Un programme de Pro Bono Law Ontario**

Tél.: 416-977-4448 poste 226  
Site Internet: [www.childadvocacy.ca](http://www.childadvocacy.ca)

---

## Partie 4: Modèles de lettres

Ces lettres fournissent une illustration de ce qu'un parent pourrait envoyer lorsqu'il est confronté à des situations courantes. Elles sont uniquement fournies à titre d'illustration et sont adaptées à un ensemble de faits particulier.

### Lettre 1 - Lettre demandant des informations sur une exclusion

[Date]

[Nom du conseil scolaire]

[Rue]

[Ville], Ontario

[Code postal]

**Attention:** [Nom du contact du conseil scolaire]

**Re: exclusion de [nom de l'étudiant]**

Cher M. / Mme. [Nom de famille]

Mme Josephine Black, directrice de la West Ontario School, m'a récemment informé qu'elle avait exclu mon enfant de l'école, [nom de l'enfant], à la suite d'un incident survenu le matin du 12 mai 2018. À ce jour, aucune lettre n'a été fournie pour expliquer cette décision ou les événements auxquels elle a fait référence dans notre conversation.

Veuillez transmettre immédiatement cette lettre, ainsi que les procédures et / ou procédures d'appel pertinentes, à mon attention.

Cordialement,

---

[Le nom de l'auteur]  
[Rue]  
[Ville], Ontario  
[Code postal]

## Lettre 2 - Exclusion possible en vertu de l'art. 256 (1) (m)

[Date]  
[Nom du conseil scolaire]  
[Rue]  
[Ville], Ontario  
[Code postal]

**Attention:** [Nom du contact du conseil scolaire]

### **Objet: Demande de renseignements sur l'exclusion**

Chère Madame / Monsieur. [Insérer le nom de famille],

Je vous écris au sujet d'une série de demandes préoccupantes que m'a récemment adressées M. Joseph Black, directeur de la East Ontario School. Au cours de la dernière année, M. Black a demandé à plusieurs reprises que je garde mon enfant à la maison pour diverses raisons, plus récemment à la suite de plusieurs excursions et autres événements spéciaux que l'école avait prévu d'organiser. Il m'a dit qu'il ne disposait pas du personnel nécessaire pour fournir le type de soutien individuel dont mon enfant a besoin en raison de son handicap.

Par exemple, le vendredi 13 mai 2019, il m'a téléphoné pour m'informer que mon enfant ne pouvait pas participer à la visite sur le terrain à Ottawa avec d'autres étudiants, car cela nécessiterait l'envoi d'un assistant pédagogique supplémentaire pour soutenir mon enfant. De plus, les 25 et 26 juin 2019, il m'a rappelé et m'a demandé de ne pas emmener mon enfant ces jours-là,



---

car son assistante en éducation avait été réaffectée à la surveillance des examens.

Ces demandes sont inappropriées. Comme vous le savez, en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, les fournisseurs de services d'éducation ont l'obligation de veiller à ce que les enfants atteints d'un handicap aient un accès égal à l'éducation et doivent les accueillir de manière à faciliter cet accès. Cela inclut le soutien individuel dont ma fille a besoin dans tous ses environnements éducatifs. L'exclusion d'une sortie éducative à laquelle chaque élève doit assister ou fréquenter une école plusieurs jours ne constitue pas un accès égal.

Bien que je comprenne avec certitude que les difficultés de recrutement du personnel peuvent parfois compliquer les choses, l'École reste néanmoins tenue de fournir un accès régulier et cohérent à ces aménagements nécessaires.

Gardant cela à l'esprit, je demande respectueusement au [conseil scolaire] de s'assurer que ces demandes ne sont plus formulées et que des plans d'urgence appropriés sont mis en place afin de mieux garantir que les ressources nécessaires sont disponibles pour ma fille afin qu'elle puisse toujours accéder à une éducation sur un pied d'égalité avec les autres.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

[Le nom de l'auteur]  
[Rue]  
[Ville], Ontario [Insert Postal Code]

---

## Lettre 3 - Demande d'annulation d'une journée d'école raccourcie

[Date]

[Nom du conseil scolaire]

[Rue]

[Ville], Ontario

[Code postal]

**Attention:** [Nom du contact du conseil scolaire]

**Objet: journée abrégée de [nom de l'étudiant]**

Cher M. / Mme. [Nom de famille]

Comme vous le savez peut-être, [le conseil scolaire] a récemment pris la décision de raccourcir la journée d'enseignement de [nom de l'élève]. Le conseil scolaire a suggéré qu'une journée plus courte était nécessaire pour permettre à [nom de l'élève] de s'acclimater à son nouvel environnement scolaire et pour s'assurer que des soutiens adéquats lui étaient disponibles pendant qu'il était à l'école.

Au cours de nos discussions à ce sujet, M. Joseph Black, directeur de la East Ontario School, a suggéré que cette «intégration progressive» dans l'école était nécessaire car, à l'heure actuelle, il ne disposait pas d'un personnel suffisamment formé pour pouvoir gérer les comportements de mon fils.

C'est une raison inappropriée de raccourcir la journée d'école de mon fils. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario garantit à tous les étudiants le droit d'avoir un véritable accès à l'éducation sur un pied d'égalité avec les autres. Tronquer la durée de la journée d'école de mon fils ne représente pas un accès égal.

---

Bien que je comprenne que l'école suggère que raccourcir sa journée d'école lui soit bénéfique, son médecin de famille et son psychologue ne partagent pas cette conviction et une lettre d'appui de leur part vous est fournie. Ces lettres ont été jointes à cette correspondance pour votre convenance.

Je voudrais également souligner que la responsabilité légale de fournir du personnel formé de manière appropriée incombe au conseil scolaire. Il incombe au conseil scolaire de veiller à ce que tous les élèves disposent des ressources nécessaires pour réussir. À cette fin, toute suggestion qu'un manque de personnel approprié peut justifier de refuser à mon fils l'accès à une éducation complète est inadmissible. La solution appropriée en l'absence de personnel suffisant est d'engager davantage de personnel et non d'empêcher les enfants d'accéder à l'éducation.

À la lumière de ce qui précède, j'aimerais demander une réunion avec le conseil scolaire pour discuter des mesures qu'il compte prendre pour que mon fils puisse fréquenter l'école à temps plein de la même manière que ses pairs.

J'apprécierais que quelqu'un puisse s'il vous plaît me contacter dès que possible pour organiser une rencontre.

Veillez agréer mes salutations les plus distinguées,

[Le nom de l'auteur]

[Rue]

[Ville], Ontario

---

## Notes: